



Empêchée

- Marine Le Pen a été condamnée à une inéligibilité immédiate de cinq ans.
- Elle va faire appel mais sa candidature à la présidentielle de 2027 est compromise.
- Cette décision judiciaire d'une grande sévérité risque d'être mal comprise dans l'opinion. // PAGES 2 À 4



Marine Le Pen, lundi, au tribunal de Paris. Photo: Adria Jucari/ATP

Concurrence: la France impose une amende de 150 millions d'euros à Apple

TECHNOLOGIE Alors que Donald Trump défend les Gafam qu'il estime injustement attaqués en Europe, l'Autorité de la concurrence française condamne le père de l'iPhone.



Lucas Jackson/AFIP

Le gendarme de la concurrence estime qu'Apple est coupable d'abus de position dominante. En 2021 la firme à la pomme avait modifié les conditions d'utilisation de son magasin d'applications. Au nom de la protection de la vie privée, il avait instauré de nouvelles règles qui ont compliqué la vie des éditeurs au moment même où Apple cherchait à tirer de nouvelles recettes publicitaires. « Nous appliquons le droit de la concurrence de manière apoliti-

que », promet Benoît Cœuré, le président de l'Autorité de la concurrence qui n'ignore pas que cette lourde condamnation intervient dans un climat de montée des tensions entre les Etats-Unis et l'Europe. Le président américain estime que le Vieux continent est trop dur à l'encontre des Gafam, tant sur le plan de la régulation que de la fiscalité. Cela n'empêche pas Apple de pousser de nouveaux services à base d'IA en Europe. // PAGE 22

Banque en ligne Revolut passe le cap des 5 millions de clients dans l'Hexagone // P. 27

Consommation Le coup de mou du marché du sport // PP. 14-15

l'éditorial

Dura lex

La justice a parfaitement le droit de décider ce qu'elle a décidé dans l'affaire des assistants de Marine Le Pen. En condamnant à l'inéligibilité la candidate du RN à la future présidentielle, les juges ont appliqué la loi. Elle a été jugée coupable sur le fond et ils ont estimé qu'en raison de son « impunité revendiquée », le « risque de récidive est objectivement caractérisé ». Dura lex sed lex, la loi est dure mais c'est la loi.

Le RN est d'autant plus mal fondé à pousser des hauts cris puisqu'il se présente toujours en M. Propre de la vie politique. Marine Le Pen s'est elle-même prononcée en faveur d'une inéligibilité à vie des fau-tifs ! Les lois de 2016 et 2017 durcissant les règles ont-elles été décidées trop vite ? Peut-être. Mais le parti d'extrême droite ne s'y était pas opposé... Il sera quoi qu'il en soit représenté en 2027, il n'y a donc pas de problème démocratique.

Reste une question. Tout de même. La justice a le droit de décider ce qu'elle a décidé, mais était-elle obligée d'aller aussi loin avec l'exécution immédiate de l'inéligibilité ? Elle avait une marge d'appréciation. Même si c'est infondé, elle fournit du carburant au ressentiment de millions de Français sur le système judiciaire et au soupçon que les juges voulaient écarter la candidate du RN.

A minima, cela impose à la justice de traiter l'appel dans les plus brefs délais. Au-delà, cet événement permet de mesurer les contours de l'Internationale conservatrice et de la nouvelle géopolitique qui défie les démocraties libérales.

Le Kremlin, le Premier ministre hongrois Viktor Orban, Elon Musk et le leader italien Matteo Salvini ont été les premiers à apporter leur soutien à Marine Le Pen. Rien ne pouvait être plus clair.

— Dominique Seux



Logement ancien: pourquoi la reprise reste fragile

IMMOBILIER Les prix moyens des logements anciens ont progressé très légèrement au mois de mars à l'échelle nationale, selon le baromètre SeLoger-Meilleurs Agents « Les Echos ». Amorcée à l'automne dernier, la reprise du marché se poursuit timidement et devrait s'amplifier au printemps, période habituellement faste du secteur. Le climat d'incertitude en France et à l'international pousse cependant les professionnels à la prudence : une hausse trop marquée des prix ou une remontée des taux pourrait gripper le redémarrage du marché. // PAGE 19



Nous optimisons les achats d'énergie et la consommation des entreprises

-6 955 €/an
-32%

SOUSCRIRE

DÉTAILS



Montant de CEE
41 386 €
59 €/MSP

4,7 ★
Sur Google

4,8 ★
Sur Ekomi

4,9 ★
Sur Trustpilot

OPERA-ENERGIE.COM

Fort valorisation de Ceva Santé Animale à 9 milliards d'euros

PHARMACIE

Les Mérieux montent au capital du leader mondial de la santé animale au côté des héritiers de l'Oréal et du fonds Archimed.

Anne Drif

Plus d'une vingtaine de centres de R&D, une centaine de pays servis dans le monde, 7.000 employés... et maintenant la barre des 9 milliards d'euros. Le numéro cinq mondial et leader tricolore des vaccins pour animaux, Ceva Santé Animale, franchit une valorisation stratosphérique à l'occasion d'un nouveau tour de table piloté avec les dynasties industrielles françaises Mérieux et Bettencourt-Meyers, et conseillé par Lazard. C'est le double de sa valeur d'il y a cinq ans, lors de la précédente reconstitution du capital qui avait consacré l'entrée des héritiers de L'Oréal au sein du capital.

Un noyau français

Ces deux appuis familiaux permettent au vétérinaire Marc Prikazsky, son dirigeant depuis sa sortie du giron de Sanofi en 1999, de garder le contrôle en droits de vote avec le reste du management. Ensemble, ils défendraient autour de 45% du groupe de 1,77 milliard d'euros de chiffre d'affaires, selon des sources. Investisseurs depuis 2020 à hauteur d'environ 15% à l'instar du management et du géant singapourien

45%

DU GROUPE

de 1,77 milliard d'euros de chiffre d'affaires serait détenu par les familles Mérieux et Bettencourt-Meyers ainsi que le vétérinaire Marc Prikazsky, son dirigeant.

Temasek, les Bettencourt-Meyers se consolident au sein du géant mondial des vaccins pour animaux. La famille Mérieux, jusqu'ici investisseuse au travers d'un fonds d'investissement, se renforce à hauteur de 10% du leader mondial. Elle entre directement au capital de Ceva Santé Animale au travers de sa propre holding Institut Mérieux, où elle a fait entrer en minoritaire les Agnelli. Selon des sources, elle aurait accepté de déployer autour de 500 millions d'euros au capital du groupe.

Au côté de ce noyau français, les fonds d'investissement Archimed spécialisé dans la santé lancé par Denis Ribon fait aussi son entrée pour une part d'environ 10%. De même le fonds de retraite canadien Investissements PSP, au capital depuis 2020, renforce sa participation et entre dans le cercle des cinq premiers investisseurs.

Rachat de l'américain Scout Bio

Parmi ses autres actionnaires, Ceva Santé Animale compte Sofiprotéol à la suite de la cession de son laboratoire vétérinaire Sogeval, axé sur les animaux de compagnie en 2013. De même les fonds EMZ Partners et Sagard, le japonais Mitsui & Co, le chinois HOPU ou encore l'américain Continental Grain Company et la famille allemande Klocke, à qui Ceva a racheté l'activité santé animale d'IDT en 2019.

En l'espace d'une décennie, l'entreprise de Libourne en Gironde qui visait le milliard de valorisation en 2013, a connu une très forte croissance. L'an dernier, Ceva Santé Animale a racheté l'américain Scout Bio, une start-up issue de la recherche universitaire qui vise à adapter les thérapies géniques aux animaux de compagnie. En février, Marc Prikazsky a lancé l'activité de Biogenovac, un laboratoire dédié à l'analyse des virus. Depuis sa création en 1999 et sa sortie du giron de Sanofi, le groupe aura ainsi multiplié son chiffre d'affaires par 14. ■

La politique énergétique du gouvernement en danger

ÉNERGIE

Le projet de loi simplification pourrait empêcher le gouvernement de fixer les objectifs énergétiques de la France par décret.

L'exécutif se dit ouvert à un débat ou à une loi de programmation.

Amélie Laurin

La fronde devient difficile à contenir. Déjà contestée par près de la moitié des sénateurs, qui ont demandé au Premier ministre François Bayrou d'y « renoncer », et par le Rassemblement national qui agit de nouveau le chiffon rouge de la censure, la politique énergétique du gouvernement affronte un nouveau risque : celui de devenir illégale. C'est en tout cas le but d'un amendement adopté mercredi dernier par les députés. Lors des débats en commission sur le projet de loi simplification de la vie économique, les élus ont supprimé la possibilité, prévue dans le Code de l'énergie, de fixer la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) par décret.

Vote le 8 avril

Or, le gouvernement, qui s'était prononcé contre cet amendement, compte publier très prochainement un décret sur les grandes orientations énergétiques de la France pour 2035. Le texte final est soumis à une ultime consultation publique jusqu'au 5 avril.

Il fixe des objectifs de production pour les énergies renouvelables (solaire, éolien...) et pour le parc nucléaire. Or, ces deux types d'énergie carbonée sont souvent mises en opposition, tandis que la trajectoire de la demande électrique en France est jugée très, voire trop ambitieuse par nombre d'observateurs. Pour définir la nouvelle feuille de route nationale, dans un contexte géopolitique instable, l'amendement adopté en commission prévoit une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie « avant le 1^{er} juillet 2026 ». Une telle



Marc Ferracci, le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, se dit ouvert à un débat au parlement sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Photo Jacques Witt/Slipa

loi n'ayant pas été votée avant la date limite initiale, prévue à l'été 2023, l'exécutif jusqu'à présent décidé de s'en passer, au profit d'un décret. Comme pour les PPE de 2016 et 2020.

Débat parlementaire ou loi Gremillet

Le projet de loi simplification sera soumis au vote des députés le 8 avril. « On va retravailler le texte en séance, indique le co-rapporteur macro-économiste Stéphane Travers. L'idée n'est pas de casser la démarche du gouvernement mais de l'inscrire dans la durée, tout en permettant de mettre en œuvre la PPE avant la date butoir de 2026 », inscrite dans l'amendement. De son côté, l'exécutif réfute tout passage en force. « La PPE, c'est la mise en œuvre d'objectifs qui sont fixés dans la loi, par exemple l'objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour 2030 », a défendu Marc Ferracci, le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, sur Franceinfo vendredi. Beaucoup de voix critiques se sont

néanmoins élevées sur cette feuille de route et jusqu'au sein même de l'Etat par l'intermédiaire du Haut Conseil pour le climat ou du haut-commissaire à l'énergie atomique. Jeudi dernier, le Conseil supérieur de l'Énergie a néanmoins rendu un avis favorable à la PPE, avec 46 voix pour, 12 abstentions et 12 contre, indiquant que certains de ces membres veulent un débat parlementaire. « Je suis tout à fait ouvert à l'idée de débattre, y compris un débat avec un vote à la fin », a déclaré Marc Ferracci. Si le gouvernement peut en être l'initiateur, au titre de l'article 50-1 de la Constitution, un débat sur la « politique énergétique française » est déjà prévu à l'Assemblée nationale les 28 et 29 avril, à la demande du groupe UDR d'Eric Ciotti.

Dernière option, ouvrir le chantier d'une loi de programmation de l'énergie. Marc Ferracci est favorable à la proposition de loi « Gremillet », votée au Sénat à l'automne dernier. « Nous allons à un moment ou à un autre [l']inscrire » à l'Assem-

blée nationale, a-t-il déclaré. Le RN a voulu lui couper l'herbe sous le pied en déposant le texte au Palais-Bourbon la semaine dernière, mais sans créneau dans l'agenda parlementaire pour le moment.

Le risque d'aboutir à de « l'eau claire »

« Quoi qu'il advienne, avec une Assemblée nationale tripartite, c'est compliqué de voter une loi de programmation », prévient Stéphane Travers. Or, le risque d'aboutir à de l'eau claire. « En attendant, le décret PPE pourrait être publié « quitte à l'amender ensuite », explique une source gouvernementale, pour qui la PPE actuellement en vigueur est largement obsolète. Elle prévoit toujours de fermer 14 réacteurs nucléaires d'EDF d'ici à 2035, à rebours de l'ambition présidentielle de relancer la filière nucléaire. Pour l'énergéticien Engie, qui regrette une « prise en otage » du texte, « il y a urgence à donner un cadre, une boussole, qui peut être agile et révisé si nécessaire ». ■

La filière nucléaire française consolide son indépendance

ÉNERGIE

Framatome et Technicatome finalisent le rachat de Velan SAS et Segault, deux PME spécialisées dans la robinetterie nucléaire qui ont failli passer sous contrôle américain.

Anne Bauer

C'est fin d'un feuilleton qui a tenu en haleine les spécialistes français du nucléaire. Framatome et Technicatome ont annoncé, lundi, avoir finalisé l'achat des sociétés Segault et Velan SAS, rebaptisée Valserve, deux PME spécialisées dans la robinetterie haute performance pour les centrales nucléaires. Toutes deux ont failli passer sous contrôle américain l'an dernier.

Le 5 octobre 2024, l'ex-ministre de l'Économie Bruno Le Maire refusait à la société américaine Flowserve, en passe de racheter la société familiale canadienne Velan,

elle-même propriétaire de Segault et de Velan France, un changement d'actionnaires pour les actifs français. Dans la foulée de ce refus, l'entreprise américaine Flowserve a d'ailleurs renoncé à racheter la société canadienne, qui comptait 12 usines de robinetterie industrielles, dont deux unites en France.

Ce renoncement montrait tout l'intérêt de l'Américain pour les établissements français, lesquels pesaient pour environ un quart du chiffre d'affaires du groupe canadien (environ 400 millions de dollars d'activités).

La DGA contrôle les investissements

Framatome a donc racheté 100% de la société Velan SAS, spécialisée dans la conception, la fabrication et la maintenance de robinetterie nucléaire pour les réacteurs civils et militaires et la cryogénie basse température. La société basée à Lyon a été rebaptisée Valserve.

Ses robinets sont installés dans plus de 350 réacteurs nucléaires à travers le monde, précise Framatome, qui a aussi racheté 70% de Segault, Technicatome investis-

sant les 30% restant. Créée en 1921 et implantée à Menecy (91), Segault équipe les réacteurs d'un quart des centrales nucléaires en service dans le monde mais aussi les chaufferies nucléaires embarquées sur les sous-marins et les porte-avions Charles-de-Gaulle. L'été dernier, Framatome et Technicatome avaient aussi acquis ensemble Vanatome, spécialiste de valves pour le nucléaire, auprès du groupe Daher. Au total, ces opérations n'ont pas mobilisé des sommes folles, mais ont l'avantage de conforter l'autonomie de la France dans sa filière nucléaire, civile et militaire.

La Direction générale de l'armement (DGA), chargée de protéger les entreprises « stratégiques » fran-

Ces opérations n'ont pas mobilisé des sommes folles, mais ont l'avantage de conforter l'autonomie de la France dans sa filière nucléaire, civile et militaire.

çaises, souligne de son côté que le refus de vente au titre de la protection des investissements étrangers en France sont rares, même dans la défense. Une poignée seulement de sociétés a fait l'objet d'avis négatifs quand 216 dossiers instruits ces derniers temps ont obtenu le feu vert des autorités pour des cessions à l'étranger. La DGA veut rassurer les investisseurs, pour qu'ils n'hésitent pas à investir dans des sociétés dont les marchés dépendent du secteur militaire.

Le producteur de sel industriel Vencorex

Un autre dossier de reprise important empoisonne aujourd'hui néanmoins l'Etat dans la chimie, celui du producteur de sel industriel Vencorex, dont dépend indirectement en partie la propulsion de la fusée Ariane 6.

Le dossier est remonté à Matignon, mais n'a toujours pas trouvé de solutions. Un souci pour Ariane Group, qui s'inquiète que ce défaut dans sa chaîne d'approvisionnement pour la propulsion ne mette en danger la montée en cadence de sa production de lanceur. ■

annonces judiciaires & légales

COMMUNE DU MESNIL LE ROI

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal n° P2025-04, en date du 28 février 2025, le Maire du Mesnil Le Roi a décidé de soumettre à l'enquête publique le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil Le Roi, pendant une durée de trente-quatre jours (34) consécutifs du vendredi 28 mars 2025 à 8h45 au mercredi 30 avril 2025 inclus à 17h30, en mairie du Mesnil Le Roi. Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 28 mars 2025 à 8h45 au vendredi 30 avril 2025 à 17h30, le dossier d'enquête publique sera accessible au public au service de l'urbanisme de la mairie, 1 rue du général Ledercr, 78600 Le Mesnil Le Roi :

- au format papier consultable à la mairie du Mesnil Le Roi aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 8h45 à 12h15.
- au format dématérialisé depuis le site internet de la mairie (<https://www.ville-mesnilleroi.fr>) qui donnera accès à un site internet spécifique comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/modif2-plu-mesnil-le-roi>
- et depuis un poste informatique dédié mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci indiqués précédemment (dossier dématérialisé).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Mesnil Le Roi - 1 rue du général Ledercr, 78600 Le Mesnil Le Roi - afin de recevoir ses observations et propositions écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 28 mars 2025 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 11 avril 2025 de 15h30 à 17h30
- Mercredi 30 avril 2025 de 14h30 à 16h30

La ligne de référence est de 40 signes

en corps minimal de 6 points ditot.

Le calibrage de l'annonce est établi de fillet à fillet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.